
Sixième Conférence des Hautes Parties contractantes au Protocole V relatif aux restes explosifs de guerre, annexé à la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination

30 juillet 2012
Français
Original: anglais

Genève, 12 et 13 novembre 2012
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
Adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour provisoire

Présenté par le Président désigné

1. Ouverture de la Conférence.
 2. Élection du Président.
 3. Adoption de l'ordre du jour.
 4. Reconduction du règlement intérieur.
 5. Nomination du Secrétaire général de la Conférence.
 6. Organisation des travaux, y compris ceux de tous organes subsidiaires de la Conférence.
 7. Élection d'autres membres du Bureau de la Conférence.
 8. Adoption de dispositions pour pourvoir aux coûts de la Conférence.
 9. Échange de vues général.
 10. Examen de l'état et du fonctionnement du Protocole.
 11. Examen des questions concernant l'application nationale du Protocole, y compris la présentation ou la mise à jour de rapports nationaux annuels.
 12. Préparation des conférences d'examen.
 13. Rapports de tous organes subsidiaires.
 14. Questions diverses.
 15. Examen et adoption du document final.
-